



Département des Pyrénées-Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2024 / 20

**PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

SERVICE EMETTEUR : SERVICE VOIRIE

OBJET : MARCHÉ ACCORD A BONS DE COMMANDE EQUIPEMENTS SIGNALISATIONS VERTICALES

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU les articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit dans son budget principal les crédits nécessaires au marché accord à bons de commande équipements signalisations verticales sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie,

CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la Commande Publique lancée en date du 19/03/2024 avec remise des offres le 11/04/2024,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché accord à bons de commande équipements signalisations verticales à l'Entreprise SIGNATURE - ZI d'Arriet – Chemin du Brana – 40230 BENESSE-MAREMNE.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de l'opération s'élève à 80 404.54 € TTC.

ARTICLE 3 : DIT que le marché sera exécuté dans les délais établis aux actes d'engagement,

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité,

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Entreprise SIGNATURE - ZI d'Arriet - Chemin du Brana – 40230 BENESSE-MAREMNE,
- Service Voirie,
- Service Finances.

Fait à Oloron Ste-Marie, le 29 avril 2024

PUBLIÉ LE : 30/04/2024

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY

